



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



2017/7

Séance du 16 janvier 2017 à 17 H 30

\*\*\*

**Date de convocation : 9 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept, le lundi 16 janvier, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE

**Objet : Mise en sécurité des déchèteries**

Nombre de membres en exercice : 150  
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix  
Présents : 92  
Votants : 90 x 1 voix + 2 x 6 voix = 102  
Pouvoirs : 1 x 1 voix + 1 x 6 voix

-----

Suite à l'audit réalisé sur les 17 déchèteries du SIRTOM, par le bureau d'études Terroirs et Communautés, qui vous a été présenté lors du comité syndical du 14 octobre 2016, une programmation pluriannuelle de mise aux normes a été établie.

L'estimation des travaux de mise en conformité s'élève à 1 800 000 €.

Le SIRTOM souhaite accélérer cette mise en sécurité notamment afin de prévenir les chutes dans les bennes en mettant en place des barrières de sécurité.

### Déchèteries du SIRTOM

Aubazine – Beaulieu sur Dordogne – Beynat – Beysac - Brive Léo Lagrange – Brive Tujac – Condat sur Vézère – Cosnac – Allassac/Donzenac – Lubersac - Malemort sur Corrèze – Masseret - Objat - St Bonnet la Rivière – St Julien Maumont – St Pantaléon de Larche – Ussac – Uzerche

### Déchèteries ayant fait l'objet de mises aux normes de sécurité :

Beaulieu sur Dordogne – Cosnac – Masseret - Objat – St Pantaléon de Larche – Ussac – Uzerche

### Déchèteries disposant de barrières antichute ou de bennes surélevées par rapport aux quais :

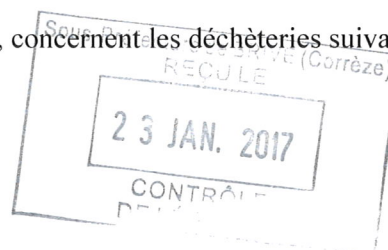
Beysac – Brive Tujac – St Julien Maumont

La déchèterie de Malemort doit être entièrement réhabilitée en 2017.

En ce qui concerne la déchèterie de Brive Léo Lagrange, les travaux sont en suspens dans l'attente d'une décision de la ville de BRIVE quant à son éventuelle fermeture.

Ces travaux, estimés à 250 000 €, concernent les déchèteries suivantes :

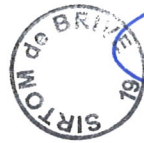
- Aubazine
- Beynat
- Condat
- Donzenac
- Lubersac
- St Bonnet la Rivière.



Je vous propose :

- d'engager ces travaux sur l'année 2017
- d'inscrire au budget 2017 – opération 1002, les dépenses afférentes à ces travaux
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés à venir
- de solliciter auprès des organismes concernés (ADEME, Conseil Départemental...) les subventions prévues en la matière
- de délibérer sur ces propositions.

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité.**



Le Président,

Yves LAPORTE

